



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze mai à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du neuf mai 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D3-5-5-61

OBJET : CONSERVATOIRE DES MÉTIERS D'AUTREFOIS DE DONZAC
NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE A COMPTER DE 2023

Etaient présents :

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel et BENOIT Pascal.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

2023D3-5-5-61

**OBJET : CONSERVATOIRE DES MÉTIERS D'AUTREFOIS DE DONZAC
NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE A COMPTER DE 2023**

Le Conservatoire de la ruralité et des métiers d'autrefois a été transféré à la Communauté de Communes des Deux Rives à compter du 1^{er} mai 2010.

Les horaires d'ouverture étaient alors de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30.

Aujourd'hui, le comportement des touristes a changé.

L'arrivée sur le site en matinée est plus tardif (vers 11h) et ne permet pas donc aux visiteurs de réaliser la visite complète.

De plus, depuis l'an passé, le Conservatoire a ouvert une buvette qui rencontre un franc succès.

Afin de s'adapter à la demande de la clientèle, il est proposé aux membres du bureau de changer les horaires comme suit :

| Anciens horaires | Nouveaux horaires |
|------------------------|-------------------|
| 10h-12h30 et 14h-18h30 | 10h-18h |

La commission Tourisme – Culture et communication présidée par Jean Paul DELACHOUX en date du 23 février 2022 a donné un avis favorable à ces modifications horaires.

Le Président propose donc d'approuver ces propositions.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver ces propositions.

Fait à Valence d'Agen, le 15 mai 2023

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 16 mai 2023

Le secrétaire de séance désigné

Le Maire de GASQUES

Le Président de la Communauté de

Communes des Deux Rives

Guy MERIEL


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
Jean Michel DAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

25 MAI 2023

25 MAI 2023

AR Préfecture

CONSERVATOIRE METIERS AUTREFOIS DONZAC NOUVEAUX HORAIRE OUVERTURE A COMPTER DE 2023

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230515-2023D3_5_5_61-DE

Numéro d'acte : 2023D3_5_5_61

Date de décision : 15/05/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 3-5-5-0-0 (Domaine et patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public / autres)

Fichier acte : 2023D3-5-5-61 CONSERVATOIRE METIERS AUTREFOIS DONZAC NOUVEAUX HORAIRE OUVERTURE A COMPTER DE 2023.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 25/05/2023 11:45:58

Date de réception de l'AR : 25/05/2023 11:46:11